



# Les discours

n°4, vendredi 22 novembre 2002

## JOURNEE du Jeudi 21 novembre

### **DEBAT FINANCES**

- Intervention de Monsieur Pascal BUCHET, Maire de Fontenay-aux-Roses, Membre du Comité des Finances Locales, Rapporteur de la Commission des Finances Locales de l'AMF ..... 2
- Intervention de Monsieur Christian PONCELET, Président du Sénat..... 4

### **DEBAT DECENTRALISATION**

- Intervention de Monsieur Dominique PERBEN, garde des sceaux..... 6

### **DEBAT SECURITE**

- Intervention de Monsieur Nicolas SARKOZY, ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales ..... 9

**Intervention de Monsieur Pascal BUCHET,  
Maire de Fontenay-aux-Roses,  
Membre du Comité des Finances Locales,  
Rapporteur de la Commission des Finances Locales de l'AMF**

**Monsieur le Président, Chers Collègues,**

Les débats de la Commission des finances locales de l'AMF ont mis en lumière l'insatisfaction et les craintes des élus face aux perspectives à court et moyen terme qui s'imposent aux budgets locaux.

Nous n'avons pu que constater une situation de blocage dans laquelle se trouvent les budgets locaux et les finances locales et ce dès 2003. La répartition de la DGF se trouve dans une impasse, les difficultés de répartition étant aggravées du fait de l'essor de l'intercommunalité.

Le Bureau de l'AMF a d'ailleurs relayé ce constat en adoptant une motion sur les dispositions du projet de loi de finances 2003

Je vais tenter de vous résumer les principaux points de désaccord, chiffres à l'appui, vous m'en excuserez, mais en matière de finances, les chiffres sont toujours plus éloquents que les beaux discours.

En raison du ralentissement économique, la dotation forfaitaire de la DGF 2003 n'atteindra pas l'inflation prévue de 1,5 %.

Contrairement aux autres années, les communes vont donc perdre leur « pouvoir d'achat » même si le Comité des Finances Locales retient le maximum d'évolution de cette dotation forfaitaire et ce au détriment des dotations de solidarité puisque le CFL n'a - je le rappelle - pas d'autre choix à sa disposition : la dotation forfaitaire, celle que nous recevons tous de l'Etat, ne pourra évoluer au maximum que de 1,26 % !

L'AMF demande donc que l'indexation des dotations de l'Etat (contrat de croissance et de solidarité) prenne en compte la moitié du taux de croissance du produit intérieur brut (au lieu du tiers actuellement). Ceci permettrait une évolution de la dotation forfaitaire qui soit dès 2003 et au minimum, celle de l'inflation.

Pour les dotations de solidarité urbaine et rurale, les abattements prévus pour 2003 sont 4 fois plus faibles qu'en 2002. Aussi, afin de ne pas diminuer la DSU et la DSR, le Gouvernement a décidé de ne pas verser la régularisation positive de la DGF 2001 (100 Millions d'Euros) pour l'affecter à la DSU et à la DSR.

Je crois que nous sommes là encore unanimes pour ne pas accepter ce que certains ont appelé un « détournement de fonds » et qui est en tous cas une violation du contrat de croissance et de solidarité. Cette décision prive ainsi les communes et les communautés des sommes auxquelles nous pouvions légitimement prétendre en 2002 et qui correspondent à un manque à gagner équivalent à « 0,5 point d'impôts ménages ».

La variable d'ajustement du contrat de croissance et de solidarité reste la dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP hors REI) qui baisse : toutes les communes en perte de recettes de TP - y compris cette année pour les communes les plus défavorisées - verront leur compensation diminuer fortement en 2003 de - 5,16% !

Déjà très marginale au regard des énormes inégalités territoriales, la péréquation ne semble donc plus être une priorité. Les chiffres sont têtus et démentent les belles déclarations. L'AMF rappelle avec insistance sa demande constante d'une péréquation beaucoup plus importante des dotations de l'Etat, assise sur des critères permettant une plus juste appréciation des déséquilibres, déséquilibres liés aux énormes différences de bases de taxe professionnelle mais aussi aux populations dont la

charge varie fortement entre collectivités. Et c'est l'Etat qui doit être le garant de l'égalité territoriale, ce beau thème que nous avons choisi pour notre congrès mais que la dure réalité contredit et que les décisions récentes ne corrigent en rien.

De plus, et sans aucune concertation préalable, le Gouvernement nous annonce une hausse des cotisations « employeur » à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales, +0,4 point par an pendant 3 années, caisse qui n'est en déficit que par la décision inique de maintenir une taxe de surcompensation – bien qu'en diminution - qui va bien au-delà de la juste solidarité envers les autres régimes de retraite.

Cette hausse des cotisations sociales des communes est d'autant plus inacceptable que celles des entreprises sont revues à la baisse en 2003.

Nous ne pouvons l'accepter dans ce contexte de baisse du pouvoir d'achat des communes et cela mérite pour le moins une concertation préalable.

Notre objectif est de faire disparaître définitivement le mécanisme de la surcompensation sans que cette suppression entraîne en contrepartie une hausse proportionnelle de la cotisation « employeur » car il s'agit ici d'un transfert de charge déguisé. Si cette disposition était maintenue : ce serait le contribuable local qui paierait à la place du contribuable national sans même recevoir en contrepartie un service nouveau.

Enfin, ce n'est pas l'assouplissement proposé des règles de lien entre le taux de la taxe professionnelle et ceux des « impôts ménages » qui pourra nous consoler car la liaison reste forte et oblige les communes à augmenter les impôts ménages en cas de hausse du taux de TP.

Sur ce point, nous souhaitons que l'on fasse davantage confiance – et pas seulement dans les discours - à l'esprit de responsabilité des élus en leur laissant plus de liberté. Il faudrait par exemple donner la possibilité d'augmenter la TP même si les impôts ménages n'augmentent pas ou tenir compte de la situation de la commune par rapport aux taux moyens départementaux ou nationaux.

Vous l'avez compris, nous allons être confrontés en 2003 à de grosses difficultés pour boucler nos budgets communaux. La plupart d'entre nous devront mécaniquement augmenter les impôts locaux pour compenser les insuffisances d'évolution des dotations de l'Etat.

Chers collègues, que vous soyez Maire en zone urbaine ou rurale, de métropole ou d'outre-mer, je pense me faire l'écho de la plupart d'entre vous en affirmant que nous ne pouvons accepter que l'Etat baisse les impôts sur les revenus en transférant cette charge sur la fiscalité locale. Nous ne pouvons accepter un Etat qui n'assume pas ses choix et plus encore sa mission de garant de l'égalité territoriale en reportant ses responsabilités sur les élus locaux que nous sommes.

Je remercie à ce propos Monsieur Guerber et DEXIA Crédit local pour leur éclairage européen. En effet, j'y ai noté que la part des recettes fiscales parmi les recettes locales y est déjà plus importante en France qu'en Europe. Je les remercie aussi pour une étude plus ancienne qui démontrait que la réduction des impôts locaux et l'investissement local sont deux des principaux leviers de la croissance économique. Tout cela montre que se décharger financièrement sur les communes n'est pas en cohérence avec les politiques menées par les autres pays

européens et est néfaste pour le retour de la croissance économique dans notre pays.

Et c'est dans ce contexte de désaccord sur les dotations et décisions de l'Etat, et je n'ai pas parlé des suppressions de postes de surveillants et d'aides éducateurs que l'on veut nous transférer tout ou partie sous de nouvelles appellations ; C'est dans ce contexte donc que l'on nous présente une nouvelle étape de la décentralisation. Mais attention sous couvert d'autonomie fiscale, l'Etat annonce qu'il « paiera de moins en moins ». Et c'est d'ailleurs une des raisons émises par le Conseil d'Etat dans son avis négatif rendu sur le projet de loi constitutionnelle sur la décentralisation.

Si l'Etat accorde davantage d'autonomie aux collectivités, il doit aussi leur donner les moyens nécessaires à l'exercice de cette autonomie. Et il faut pour cela une réforme profonde des dotations de l'Etat et de la fiscalité locale basée sur la nécessaire péréquation et permettant de réduire la « fracture territoriale ».

Sinon, permettez-moi de citer un membre éminent de notre congrès « l'autonomie ne sera pour la commune pauvre que la faculté de pressurer un peu plus le citoyen alors qu'à l'inverse l'expérimentation donnera la possibilité à la commune riche de creuser encore plus les inégalités territoriales ». En un mot : Décentraliser sans réduire la fracture territoriale, ce serait remettre en cause l'égalité républicaine.

Face à cette situation de blocage, il nous faut donc engager dès maintenant cette réforme des dotations de l'Etat d'autant plus

nécessaire que la DGF devra faire face à une régularisation négative en 2004.

Nous ne devons plus être de simples acteurs passifs des décisions imposées d'en haut. Nous demandons à être respectés et que nos justes revendications soient entendues et mises en oeuvre.

Le Comité des Finances Locales ne peut pas fonctionner comme une simple chambre d'enregistrement des choix gouvernementaux, contraint de choisir – qui plus est - à la marge entre ce qui relève du pouvoir d'achat des communes et une péréquation balbutiante car déjà marginale.

Forte de votre participation, notre association, l'AMF, doit sortir de sa tradition feutrée pour revendiquer les réponses justes aux vraies questions qui se posent à nous que l'on soit de droite ou de gauche, Maire rural ou urbain, de métropole ou d'outre-mer. Car au-delà de nos étiquettes, nous sommes tous au contact direct de nos concitoyens, le premier et souvent le dernier rempart républicain quand ils sont dans la difficulté. Nous mesurons chaque jour de notre mandat de maire l'importance de nos responsabilités. Nous savons tous que nous ne pourrions réellement les assurer que si l'Etat assume pleinement les siennes. Vous êtes les Maires de France et je sais combien nos mandats nous tiennent à cœur et plus encore ce qu'en attendent nos concitoyens. Alors, donnons-nous les moyens pour agir dans nos communes.

## Intervention de Monsieur Christian PONCELET, Président du Sénat

**Messieurs les Présidents,  
Monsieur le maire de Sceaux, cher Philippe Laurent,  
Monsieur le maire de Fontenay-aux-Roses, cher Pascal Buchet,  
Mesdames et Messieurs les maires, chers amis,**

C'est avec un réel plaisir que je vous retrouve, vous les Maires de France, à l'occasion de votre congrès annuel, que je vous félicite d'honorer de votre présence, d'aussi bonne heure ...

Je vous sens bien réveillés et c'est tant mieux, car nous abordons ce matin, un sujet clef, celui des finances locales. Sujet clef, disais-je, car l'avenir de la décentralisation dépend fondamentalement de la situation des finances locales.

Comme vous le savez, le Sénat, toutes tendances politiques confondues, est un farouche partisan de la décentralisation qu'il considère comme une réforme bénéfique.

Oxygène de la République, la décentralisation constitue à l'évidence un plus pour notre pays.

Un plus, car la décentralisation libère les énergies et les initiatives locales. C'est un vecteur du dynamisme économique.

Un plus, car la gestion de proximité, au plus près des besoins, est un facteur d'efficacité et d'amélioration des services rendus à nos concitoyens.

Un plus, car une organisation décentralisée de notre République va nourrir et renforcer la démocratie locale.

Un plus, enfin, car la nouvelle architecture des pouvoirs va permettre à l'État de se réformer.

Des collectivités territoriales fortes doivent se conjuguer avec un Etat fort. Un Etat fort, c'est-à-dire un Etat performant, un Etat svelte, un Etat recentré sur ses indispensables et irremplaçables responsabilités : ses fonctions régaliennes, son rôle de gardien des règles du jeu, sa mission de garant de l'égalité des chances et de la solidarité entre les hommes et entre les territoires. C'est à l'État qu'incombe l'ardente obligation d'assurer l'égalité territoriale en mettant en oeuvre la péréquation qui va faire son entrée dans notre Constitution.

C'est ce credo décentralisateur qui a conduit le Sénat à jouer, depuis quatre ans, un rôle d'aiguillon pour que soit enfin engagée une nouvelle étape, ambitieuse et décisive, de la décentralisation.

Oui, ces quatre années de croisade ont été décisives, puisque, avec votre soutien, j'ai conduit les Etats généraux des élus locaux dans 14 régions de métropole et d'outre-mer, tout en me rendant devant plus de 80 de vos assemblées départementales. Tout ce travail n'avait qu'un but : prendre la mesure de vos préoccupations, répondre à vos attentes et faire avancer la cause de la décentralisation.

Mesdames et Messieurs les Maires de France, merci, merci du soutien qui a été le vôtre, car c'est grâce à vous que le Sénat a pu convaincre le Gouvernement précédent, alors un peu hésitant, voire réticent, de la nécessité

- d'abord, de mieux définir la responsabilité pénale des élus locaux : ce fût la loi Fauchon,
- ensuite d'améliorer votre statut : ce fut la proposition de loi Vasselle, reprise dans la loi dite « démocratie de proximité ».

Ce rôle exigeant, et parfois ingrat, d'avocat des élus locaux, de maison des collectivités locales et de « facilitateur » de la décentralisation, le Sénat n'entend pas l'abandonner.

C'est ainsi que le Sénat a pris la mesure des préoccupations, voire des inquiétudes, que suscite en vous l'application de la loi « Gaysot » relative à la solidarité et au renouvellement urbains.

En effet, nombre des dispositions de cette loi s'avèrent inutilement contraignantes et donc difficiles, sinon impossibles, à mettre en oeuvre.

Tel est le cas des dispositions relatives à la mixité sociale.

C'est pourquoi le Sénat a adopté, il y a quinze jours, un nouveau dispositif qui substitue le contrat à la contrainte et remplace une logique de stocks par une logique plus réaliste de flux.

Loin de remettre en cause les objectifs louables de mixité sociale et de droit à un logement décent, ce dispositif pragmatique permettra de les atteindre.

Tout ce travail, toute cette écoute de vos préoccupations, toute cette proximité avec vous les élus locaux, nous ont conféré un formidable capital de connaissances et d'expertise. C'est cet acquis qui nous a conduits à remettre à M. le Premier ministre, le 25 juillet dernier, une proposition de loi constitutionnelle d'ensemble destinée à muscler le principe de libre administration des collectivités territoriales et à relancer la décentralisation sur des bases saines et pérennes.

Il était en effet grand temps que la France soit vaccinée contre le virus rampant de la recentralisation !

Certaines déclarations récentes me laissent à penser que des piqûres de rappel seront nécessaires ...

Dans le débat constitutionnel en cours au Parlement, nous sommes en train de mettre au point le vaccin qui va nous prémunir contre tout risque de rechute ... Et là, force est de souligner que le Sénat se félicite d'avoir contribué à sa découverte. Tout d'abord, en amont, car le projet de loi arrêté par le Premier ministre intègre d'emblée la quasi totalité de nos attentes et de nos propositions.

Ainsi, cette révision de notre loi fondamentale consacre l'autonomie fiscale des collectivités locales et confère une valeur constitutionnelle au principe de compensation financière des transferts de compétences.

En outre, et en aval, la discussion du texte au Sénat a permis de nouvelles avancées significatives.

J'évoquerai brièvement l'introduction dans notre Constitution du principe de l'interdiction d'une tutelle d'une collectivité territoriale sur une autre. Cette consécration devrait permettre de mieux définir les contours de la notion de « chef de file » qui, sans cette précaution, aurait pu faire figure d'épouvantail.

Je pense également aux précisions apportées aux conditions et aux modalités d'exercice du droit à l'expérimentation qui sera circonscrit dans son objet, limité dans le temps, cantonné dans l'espace et contrôlé par le Parlement.

Je pense, enfin, au principe de la compensation financière des compétences créées et dévolues, ab initio, aux collectivités territoriales.

D'une manière générale, je voudrais remercier M. le Premier ministre d'avoir entendu notre appel, une sorte « d'appel de Strasbourg... à rebours »...

En définitive, les collectivités territoriales bénéficieront désormais de garanties fiscales et financières reconnues par la Constitution.

C'est un acquis fondamental, car il conditionne la réussite de la relance de la décentralisation.

C'est un acquis primordial, car la relance de la décentralisation doit se faire avec vous les élus locaux et non contre ou sans vous.

C'est un acquis essentiel, car la relance de la décentralisation ne doit pas s'accompagner d'une explosion de la fiscalité locale.

Je compte donc sur vous, mes chers collègues, pour ouvrir et réussir ensemble cet « acte deux de la décentralisation ».

En retour, vous pourrez compter sur moi pour poursuivre mon combat, au sens le plus noble du terme, en faveur de la nécessaire reconnaissance des pouvoirs locaux. Car leur action, au quotidien, constitue un puissant facteur de solidarité, un levier d'efficacité et un amplificateur de démocratie.

Alors, avant de laisser s'engager vos travaux, je voudrais formuler une exigence et lancer un appel.

L'exigence, tout d'abord, c'est celle que le Gouvernement poursuive dans sa volonté de réformer, enfin, la fiscalité locale qui apparaît, à maints égards, comme archaïque et injuste. La tâche sera, nous le savons, rude, mais, de grâce, faisons preuve d'imagination. Ne nous laissons pas enfermer dans les carcans et les ornières des schémas de pensée du ministère des finances, dont les énergies ont trop souvent été consacrées à démontrer qu'aucun transfert ou partage de fiscalité n'était envisageable ou encore à inventer des usines à gaz.

Pour ma part, je serai très clair : il n'y a, en la matière, aucun tabou. Taxe intérieure sur les produits pétroliers, taxe sur la valeur ajoutée, contribution sociale généralisée, aucune de ces impositions n'appartient, par essence, définitivement et en totalité à l'Etat !

De même, il est indispensable de procéder à une refonte des concours de l'Etat, dont le premier d'entre eux, la dotation globale de fonctionnement, est au bord de l'implosion. J'attends donc avec grand intérêt les conclusions de vos travaux de ce matin.

Je tiens maintenant à vous lancer un appel : cette nouvelle ère, celle de la République territoriale, doit être celle d'une démocratie locale ressourcée, revivifiée et revigorée, où le peuple souverain retrouvera enfin toute sa place.

Alors, Mesdames et Messieurs les Maires de France, vous les responsables des cellules de base de la démocratie, ces sources irremplaçables de légitimité, vous les élus les plus proches de nos concitoyens, aidez-nous, aidez-nous pour que cette grande réforme « parle » enfin aux Françaises et aux Français.

Cette nouvelle décentralisation, qui reposera désormais sur un socle constitutionnel, cette République territoriale, c'est avant tout une République des proximités, une République des solidarités, qui se construira pour le peuple, avec le peuple et par le peuple.

Je sais que ce sujet suscite des inquiétudes sur les abus que pourraient entraîner les nouvelles procédures de démocratie locale, qu'il s'agisse du référendum ou de la demande d'inscription d'une question à l'ordre du jour d'une assemblée locale.

Ces préoccupations sont légitimes et le Sénat les a entendues. Rien ne doit être fait qui puisse porter atteinte à la légitimité et à l'autorité des élus, mais n'oublions pas la funeste leçon du 21 avril !

Il est urgent de revitaliser notre démocratie par l'instillation d'une dose de démocratie participative. N'abandonnons pas ce thème aux contestataires de tous poils, dont la seule force réside dans la critique, la négativité et dont il est vain d'attendre des propositions constructives.

L'« espace local » est, en effet, le plus propice à une réimplication, à un réinvestissement des citoyens dans le fonctionnement de notre démocratie. C'est le banc d'essai idéal pour expérimenter certains outils de démocratie participative, dans le respect des prérogatives des assemblées délibérantes, dont il est indispensable de ne pas entraver le fonctionnement.

A nous d'être plus forts que les contestataires, à nous élus démocratiques, de revendiquer fièrement notre aptitude à faire vivre cette démocratie en y associant mieux les citoyens.

Si nous réussissons cette réforme, elle portera, croyez-moi, ses fruits. Le cadre que nous traçons aujourd'hui, s'il peut apparaître un peu théorique à certains, ouvre la voie à une République renforcée, à une République rassérénée, à une République partagée, dont les valeurs de Liberté, d'Egalité et de Fraternité gravées aux frontons de nos mairies, trouveront un nouvel élan, un nouveau sens et une nouvelle dimension.

Comme vous le constatez, mes chers amis, la relance de la décentralisation va bien au-delà d'une simple réforme.

C'est un véritable projet de société, c'est une véritable révolution culturelle, au service d'une amélioration du bien-être de nos concitoyens, au service d'un approfondissement de notre démocratie, au service d'une France plus libre, plus dynamique et plus solidaire.

### **Intervention de Monsieur Dominique PERBEN, garde des Sceaux**

Merci à Marie-Louise Faure de son introduction, merci aussi à Jean-Pierre Balduyck, et merci à vous d'être là.

Je ne vous cache pas que cela me fait plaisir de me retrouver à l'AMF, à ce congrès. Je n'oublie pas – c'est la première chose que je voudrais vous dire – que j'ai été pendant 19 ans maire de Chalons sur Saône, que, du fait d'instruction précise qui m'a été donnée par le Président de la République, j'ai démissionné de cette fonction au mois de mai dernier, mais je suis resté adjoint au maire, et je garde tout ce vécu que nous partageons les uns et les autres sur le terrain, et comme vous même, comme ceux qui se sont exprimés à travers le résumé qu'en a fait Marie-Louise Faure, je vis, j'ai vécu, et je connais ce type de situations dans lesquelles se trouvent les élus locaux. Au fond, ce n'est pas tant la situation dans laquelle se trouvent les élus locaux qui est importante, mais celle dans laquelle se trouvent nos concitoyens. C'est vrai qu'ils viennent vers nous, élus locaux, pour exprimer ce qu'ils ressentent, et pour dire leur désarroi. D'où la situation extrêmement inconfortable dans laquelle se trouvent les maires, face à des concitoyens dans l'inquiétude, parfois en colère, sans pouvoir leur apporter des réponses véritables, et en quelque sorte réduits à un rôle d'entremetteur.

De surcroît, un entremetteur pas toujours efficace parce que, c'est vrai, vous avez bien souvent le sentiment – et j'ai été dans ce cas, je le confesse – que, lorsque vous passez le message à ceux qui ont la responsabilité de la justice ou de la sécurité, on ne vous écoute pas. Cela, c'est un vrai sujet, qui a commencé à être traité du temps de l'ancienne majorité ; nous avons voulu aller plus loin et, avec Nicolas Sarkozy, nous avons en particulier voulu, à travers le décret de juillet dernier, et les circulaires qui ont suivi, mettre en place des structures des concertation, d'information, de réflexion, sur le terrain, permettant aux maires d'y participer.

Pour reprendre une réflexion que faisait Marie-Louise Faure à la fin de son propos, et je ne le dis pas parce que je suis aujourd'hui garde des sceaux, je crois qu'il faut que le maire voie reconnu tout son rôle, mais uniquement son rôle, en quelque sorte. Je crois que la plupart des maires que nous sommes, nous n'avons jamais revendiqué un rôle qui n'est pas le nôtre, mais qui est celui de la justice et de la police. Je crois qu'il n'est pas inutile de le dire : interlocuteur, sûrement, facilitateur, sûrement ; participer à la réflexion, faire le point sur l'état de la délinquance, sur le suivi des procédures – j'y reviendrai dans un instant – sur les priorités dans nos communes, certainement. Mais pas se mettre à la place de, parce que je crois que ce serait extrêmement périlleux, pour la fonction de maire, et cela pourrait nous emmener, en tant que maires, dans des situations extrêmement compliquées, parce que les questions de justice sont parfois très conflictuelles, très difficiles – j'évoquerai tout à l'heure le problème du secret – tout cela ça existe, et je crois que le maire n'a pas intérêt à se retrouver dans des situations qu'il ne pourrait pas gérer. Je n'évoquerai pas longuement la question police-gendarmerie, je veux simplement dire que la volonté de Nicolas Sarkozy est bien sûr d'assurer ce plus d'efficacité en termes de moyens. Je dirais qu'il est comme moi : je suis comptable à l'égard des français des moyens accordés à la justice, et lui est comptable à l'égard des français des moyens qui lui sont donnés en tant que responsable de la police et de la gendarmerie ; et donc sont devoir, bien entendu, c'est de faire en sorte que ces moyens soient les plus efficaces possible, et qu'ils soient mis en face des lieux de délinquance en priorité. Et donc cela nécessite, compte tenu de l'ancienneté du découpage police-gendarmerie, un certain nombre de redéploiement. Il s'est exprimé à plusieurs reprises là-dessus, je sais qu'il suit très personnellement ce dossier, en tant qu' élu lui-même, avec cette connaissance politique et humaine que vous lui connaissez, et je suis convaincu que ce problème difficile – auquel d'autres, effectivement, n'ont pas pu apporter de solution, et je ne le leur reproche pas, parce que je sais que le dossier est difficile – , je suis convaincu qu'il parviendra à le résoudre. En tout cas, il veut

le faire dans la plus grande concertation possible et dans un esprit d'échange, je voulais simplement le rappeler, en tant que collègue de Nicolas au gouvernement.

Un premier point qui paraît extrêmement important, sur lequel je voudrais dire un mot, c'est la nécessité de proximité de la justice, parce que c'est complètement au cœur de la problématique de l' élu local.

Je voudrais vous dire ce qui a été fait, ce qui est en train de se faire, et ce que nous voulons faire.

Ce qui a été fait d'ores et déjà :

Dans la loi que j'ai fait passer, et qu'un certain nombre de parlementaires ici présents ont bien voulu discuter, et pour certains d'entre eux, voter, nous avons pris trois mesures, qui à mon avis vont dans le sens de ce que nous entendons, en tant qu' élus locaux : développer la comparution immédiate, parce que nous savons bien que l'effet pédagogique de la sanction est en général fonction de la rapidité avec laquelle celle-ci est prononcée. Je sais bien que les principes de la sérénité de la justice nécessitent parfois un certain recul, une certaine distance, un certain temps de réflexion et de maturation, mais en même temps nous savons bien que pour ce qui est des actes de délinquance qui perturbent le plus nos concitoyens, il y a cette nécessité de rapidité dans la sanction. Et la possibilité d'élargir la comparution immédiate, que j'ai obtenue du Parlement cet été, va dans ce sens. Je crois que les magistrats n'en abuseront pas, ce sont des gens raisonnables, mais pour autant il était important qu'un certain nombre de barrières juridiques sautent, et qu'il puissent y avoir cette rapidité de réaction, bien sûr lorsqu'on connaît les coupables, c'est une évidence.

De même pour les mineurs, puisque la question se pose tout particulièrement pour eux. J'ai vécu et nous avons tous vécu ce type de cas : celui d'un mineur qui est arrêté, qui bien entendu ne peut pas être gardé indéfiniment en garde à vue, ni en détention préventive, compte tenu de la nature du délit qu'il a commis, et le renvoi à six mois de son passage en correctionnelle, ce qui est lu par le jeune, par ses copains, par les voisins, par l'opinion publique, comme un non réponse judiciaire. Alors quand je dis cela à des magistrats férus de droit, ce qui n'est pas mon cas, ils me disent « mais c'est normal, etc. ». Sauf que psychologiquement, à cause de ce renvoi à six mois vécu comme une non-réponse judiciaire, il y a des chances pour que le gamin, commette une autre sottise dans ce délai. Il y a donc un sentiment d'impunité qui résulte de ces délais, et la procédure de jugement à délai rapproché pour les mineurs, que nous avons inscrite dans la loi, est importante.

Je dois dire que j'ai été obligé de batailler pour la faire admettre, et elle n'a pas été admise par tous les observateurs, mais vraiment, je l'ai défendue avec beaucoup de conviction, et pas une conviction à caractère idéologique, mais parce que, après 19 ans de mairie, on connaît un peu le concret des choses, et je savais que c'était un point très important. J'espère que les magistrats l'utiliseront le plus souvent possible. Vous savez que la condition, c'est que le jeune soit déjà connu du tribunal pour enfants ; malheureusement, c'est souvent le cas. Je dis cela parce que ça suppose qu'on connaisse son dossier social, en quelque sorte, mais la plupart du temps, c'est malheureusement ce dont il s'agit.

De même, nous avons dans la loi étendu les possibilités de compositions pénales, c'est à dire d'une proposition de peine faite par le parquet, acceptée par l'intéressé, et qui permet d'aller vers les travaux d'intérêt général, le paiement, d'une amende, ou une peine annexe. A cet égard, je voudrais vous dire que je suis personnellement très convaincu de l'intérêt de la peine de travail d'intérêt général. Et là, je souhaiterais un peu faire appel à vous :

le travail d'intérêt général, très honnêtement, pour l'essentiel, c'est dans les communes qu'on peut le faire. Et donc moi, de mon côté, je ferai passer le message aux parquets, aux procureurs de la République, aux procureurs généraux, mais je voudrais que, à travers l'AMF, peut-être, on ait l'occasion d'en rediscuter... mais vraiment, c'est à travers les communes qu'on peut développer ce type de peine, qui est beaucoup plus pédagogique, qui a beaucoup plus de sens, au fond, même, que l'enfermement, et qui peut être extrêmement positif.

Je peux vous faire part de l'expérience du maire, encore une fois : je m'étais mis d'accord avec le juge d'application des peines de mon tribunal de grande instance, et dans des équipes municipales, dans les services techniques, avec l'accord bien sûr des chefs d'équipes et des petites équipes, parce qu'il faut que ça se fasse dans un bon esprit, nous avons accueilli pendant des années des gens condamnés à un travail d'intérêt général ; C'était très positif, et le juge d'application des peines m'avait dit sa satisfaction. C'était d'ailleurs tellement positif que les types ne voulaient plus repartir, ils voulaient qu'on les embauche, à la fin. C'était la plupart du temps des gens qui travaillaient pour la première fois, d'ailleurs, et qui trouvaient que finalement, c'était pas si mal de travailler.

Je dis ça avec un peu d'humour, mais en même temps beaucoup de sincérité et d'humanité, parce qu'on touche au cœur du sujet dans cette affaire, et vraiment je crois qu'il faut que collectivités locales et justice collaborent pour développer ce mode de peine, parce c'est une piste extrêmement intéressante.

Autre réforme qui, elle, n'est pas encore mise en place, puisqu'il faut une loi organique qui est passée au Sénat mais pas à l'Assemblée nationale – on devrait pouvoir en débattre au mois de décembre – c'est la justice de proximité.

Je sais qu'elle fait l'objet de débats théoriques très intéressants ; moi, ce qui m'intéresse, c'est le concret. Il y a toute une série de petits litiges et de petits délits au pénal qui ne sont traités par personne, parce que nos tribunaux sont pour l'instant encombrés, et qu'il y a des priorités : bien entendu les tribunaux s'occupent d'abord des affaires qui présentent une certaine gravité, et l'idée de la justice de proximité est de proposer à des gens, qui bien sûr ont une formation et une expérience juridique, de pouvoir être juges à temps partiels. Il seront parfaitement indépendants, puisqu'ils seront nommés par le conseil supérieur de la magistrature, et pas par moi, et apporteront leur contribution à la justice pour traiter des petits litiges entre particuliers et des petits délits qui, jusqu'ici, étaient traités par le tribunal de police. C'est quelque chose qui peut aussi rapprocher la justice de la société en général, parce que ces personnes, ces femmes et ces hommes peuvent être soit des gens ayant par ailleurs une activité principale, ou des jeunes retraités ayant envie d'apporter leur expérience au service de l'intérêt général, et cela peut être quelque chose d'assez positif pour notre institution judiciaire. Nous avons prévu d'en recruter, à temps partiel bien sûr, 3 300 ; je pense qu'ils ne sont pas encore recrutés. Nous recevons déjà, depuis qu'on en parle, beaucoup de lettres de candidatures, de gens apparemment intéressants – je ne les connais pas, mais à travers les courriers qu'on me montre, il semble que ces soient des gens ayant vraiment une conviction, qui veulent servir et apporter une contribution. Donc j'espère qu'en début d'année prochaine, en début 2003, on pourra commencer à mettre en place cette justice de proximité, qui ne va pas remplacer, mais s'ajouter à ce qui existe pour traiter des affaires qui aujourd'hui ne sont traitées par personne.

Je voudrais maintenant en revenir au premier point que Marie-Louise Faure a évoqué, qui est celui de la relation d'information et de confiance entre l'institution judiciaire et les élus locaux, les maires.

D'un mot – je l'ai évoqué déjà tout à l'heure – les structures que Nicolas Sarkozy et moi-même avons mis en place à travers le décret de juillet, qui permet, à travers ce conseil départemental, d'évaluer les plans locaux de sécurité, les systèmes de relations entre les uns et les autres, mais j'ai bien conscience qu'il faut probablement aller plus loin.

C'est la raison pour laquelle, cette fois en tant que ministre de la justice, je propose que nous allions plus loin dans cette définition d'une relation un peu claire entre les parquets et les maires.

D'abord, peut-être, deux réflexions préalables, parce qu'il faut qu'on soit bien au clair sur ce type de sujet ; beaucoup d'élus me disent en effet « lorsque je demande des renseignements au parquet sur une procédure, lorsque je demande des nouvelles d'une plainte, on ne me répond pas, etc. Nous exigeons, nous, maires, d'être au courant du fonctionnement des affaires de justice dans notre commune ». Je pense qu'il faut clarifier les choses : tout d'abord, il est bien évident que nous devons concilier absolument le secret de l'instruction avec cette nécessaire information, dans l'intérêt de l'un et de l'autre. Je pense qu'il ne faut pas que le maire, d'une façon ou d'une autre, puisse être « impliqué » dans une procédure. Ce serait la pire des choses pour lui, et ce serait d'ailleurs lui faire courir des risques juridiques. Donc il faut faire bien attention.

Deuxième point : je crois qu'il faut que nous arrivions à préciser de façon plus claire ce dont les maires ont vraiment besoin. Et c'est la raison laquelle, à la suite d'ailleurs d'un débat que j'avais eu au Sénat à l'occasion de la loi d'orientation, l'été dernier, je souhaite mettre en place un groupe de travail entre la Direction des affaires criminelles – dont le directeur, M. Marin, est ici – et l'AMF, dans lequel il y aurait, côté justice, des procureurs généraux et des procureurs de la République, donc des gens de terrain, et, bien entendu, des maires que l'AMF désignerait, pour que nous fassions une analyse très précise de ce que les maires souhaitent vraiment, ce que les procureurs peuvent ou ne peuvent pas donner. On en débattra, et j'en discuterai ensuite avec le Bureau de l'AMF, pour qu'on puisse écrire en quelque sorte un code de bonne conduite réciproque, et qu'après vous puissiez, vous, maires, savoir ce que vous pouvez ou non demander à un procureur, et que les procureurs sachent de leur côté ce qu'il peuvent donner et ce qu'ils ne doivent pas donner, ou qu'ils ne se réfugient pas trop dans le « par prudence, je ne donne rien du tout ».

Je dois vous dire que j'ai réuni l'ensemble des procureurs de la République à la Cour de cassation, il y a un mois à peu près, ce qui était d'ailleurs quelque chose d'un peu neuf, je me permets de le dire en passant, puisque vous savez que d'autres Gardes des sceaux avaient dit qu'ils ne donneraient plus jamais d'instructions aux procureurs de la République ; moi j'ai cru comprendre à travers les élections du printemps dernier que les français avaient envie que les politiques responsables et légitimes s'intéressent aussi aux problèmes de justice, donc je suis sorti de cette ambiguïté, et je donne effectivement des instructions aux procureurs de la République, pas tous les jours, mais assez souvent, parce que je pense que lorsque dans cinq ans les français nous demanderont des comptes, ils les demanderont à moi, et non pas aux procureurs de la République. Donc je préfère m'occuper de ce qui me regarde, plutôt que laisser les autres éventuellement s'occuper de ce qui me concerne.

Ce n'est pas forcément facile, mais l'esprit, si vous le voulez, est là. Et d'ailleurs les procureurs l'ont très bien compris, lorsque je les ai tous réunis je leur ai parlé de ce problème d'information ; je leur ai dit – j'ai été votre porte-parole, en quelque sorte – je leur ai dit que les maires souhaitaient être informés ; je leur ai dit « n'ayez pas peur de parler aux maires » ; et je leur ai dit également, je vous en informe, qu'ils n'hésitent pas, en tant que procureurs de la République, en tant qu'autorité judiciaire, à expliquer, y compris au grand public, ce qu'ils font.

Parce que je crois que les françaises et les français sont également inquiets par rapport à la justice, parce qu'ils ne comprennent pas toujours ce qui se passe, d'abord parce que c'est très compliqué, – et je vais vous faire un aveu, j'ai découvert en tant que Garde des sceaux que c'était bigrement compliqué, la justice. Mais c'est vrai que c'est important, et j'ai dit aux procureurs de la République : « quand il se passe quelque chose dans la ville, quand il y a un trouble grave, parlez, allez voir les journalistes et expliquez ce que vous faites. Sinon – on est dans une société médiatique, on n'y peut rien – si les gens n'entendent rien, ils pensent qu'il ne se passe rien. Donc,

expliquez ce que vous faites, et essayez de faire de la pédagogie sur ce que fait la justice, ce qu'elle peut faire, sur les actions engagées, etc. Vous le faites dans le respect, bien sûr, des règles de votre métier, mais je crois que c'est important ».

J'espère que petit à petit les choses vont se faire, c'est vrai que le monde de la magistrature, jusqu'ici, était plutôt un monde discret, à part quelques exceptions célèbres, mais les gens vraiment en charge de responsabilités n'avaient pas tellement l'habitude d'expliquer les choses, et je crois que c'est nécessaire dans le monde où nous sommes. C'est comme si nous, maires, nous n'expliquions pas nos politiques municipales : les gens auraient l'impression qu'on ne fiche rien du tout, et qu'on ne répond pas à leur attente. Je crois que la justice, c'est un peu pareil, même si les magistrats ne sont pas des élus, il faut qu'ils expliquent ce qu'ils font.

Voilà, donc en conclusion sur cet aspect d'information, je crois utile que nous puissions monter ce groupe de travail, sous l'autorité de Daniel Hoeffel en ce qui concerne l'AMF, mais nous n'allons pas mettre des mois à traiter le sujet, on peut aller très vite, de façon à ce qu'il y ait un code de bonne conduite entre les maires et les procureurs de la République pour régler ce problème d'information mutuelle.

Sur les informations ponctuelles, je sais que beaucoup de maires se plaignent de ne pas savoir où en sont les procédures, où en sont les plaintes, y compris celles qu'ils ont déposées. Pour vous faire un aveu, ça m'est arrivé, il y a quelques années, j'ai demandé où en étaient les plaintes que j'avais moi-même déposées en tant que maire de Chalon sur Saône, et le procureur de la République ne m'a pas répondu : c'est pour vous dire combien je suis motivé sur le sujet, parce que j'ai quand même gardé la mémoire. Je pense effectivement que dans ce type de situation, ce n'est pas normal. Bien sûr, je ne demande pas des informations confidentielles, de listes de suspects ou des choses comme ça, en tant que maire, et je pense que vous non plus, mais les élus locaux demandent effectivement à être informés, et à savoir comment les choses se passent.

Voilà un petit peu l'esprit, mesdames, messieurs, dans lequel nous travaillons ; dans notre société, qui demande davantage de sécurité, mais qui demande en même temps davantage de justice, d'équité, il s'agit de trouver un équilibre. Je crois que les élus locaux, qui sont représentatifs de la société, ont toute leur place dans le processus de retour à davantage de sécurité, à davantage de justice.

Je crois que, s'agissant des relations avec la police et la gendarmerie, vers avez dû en parler, les choses se sont nettement améliorées, et même en matière de justice je pense que les choses doivent s'améliorer, sous réserve bien sûr des limites du secret que j'évoquais tout à l'heure, pour que vous puissiez en toute légitimité, être effectivement l'expression, dans le débat judiciaire, de ce que pensent profondément les françaises et les français.

Je ne vous cache pas que, quelquefois, lorsque j'ai à assumer, pour ce qui me concerne, le débat sur l'évolution de la justice, et quand j'observe, je lis dans la presse, ou j'écoute dans les médias, les prises de position, j'ai parfois le sentiment que c'est seulement une petite partie de l'opinion publique qui s'exprime. Je pense que vous comprenez ce que je veux dire ; j'ai parfois eu le sentiment, je ne vous le cache pas, au cours de l'été, d'être un peu seul face à un état d'esprit qui était peut-être un peu dépassé, en tout cas à mes yeux. Et je crois que, dans la réalité, là je ne parle plus du débat politique ou du débat médiatique, dans la réalité des choses je pense que les élus locaux peuvent être justement aux côtés des pouvoirs publics – police, gendarmerie, justice – l'expression de ce bon sens, de cette France du quotidien, qui ne demande pas des choses excessives, mais qui demande tout simplement la possibilité de vivre dans la tranquillité et un fonctionnement de la justice qui soit suffisamment serein, c'est vrai, mais aussi suffisamment rapide pour apporter ce plus de tranquillité que vous attendez.

Voilà, mesdames, messieurs, chers ex-collègues, puisque je ne suis plus maire, ce que je souhaitais vous dire ce matin. En tout cas, soyez convaincus que, comme mes autres collègues du gouvernement, je n'ai pas oublié l'expérience de maire, qui est la plus enrichissante qui soit.



**Intervention de Monsieur Nicolas SARKOZY,  
ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales**

**Monsieur Hoeffel accueille Monsieur Nicolas Sarkozy**

*Mes chers collègues, nous sommes heureux d'accueillir Monsieur Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, et je lui souhaite en votre nom une très cordiale bienvenue.*

*Monsieur le ministre, nous vous accueillons aujourd'hui à un triple titre :*

*D'abord en tant que ministre des collectivités locales : pour les communes, c'est le ministre de l'intérieur, et ce sont ses services qui sont l'interlocuteur principale au sein du gouvernement. C'est du budget du ministère de l'Intérieur que dépend une bonne partie de nos moyens financiers ; c'est du ministère de l'Intérieur que dépend par exemple l'évolution de la DGF et de la péréquation – vous avez dû vous en rendre compte – il a été souvent question lundi, mardi, mercredi, et encore aujourd'hui. Et nous accueillons donc avec curiosité le ministre des collectivités locales, celui qui, devant le parlement, présente et défend son budget.*

*Puis nous sommes heureux d'accueillir le ministre chargé de la mission redoutable de la sécurité ; tout au long de ces débats, la sécurité est souvent apparue : chez les maires, qu'ils soient issus du milieu urbain ou qu'ils viennent du milieu rural, comme une préoccupation permanente, comme une préoccupation prioritaire. Les communes et les maires ne demandent pas que la compétence sécurité leur soit transférée par l'Etat, monsieur le ministre, nous vous rassurons pleinement à cet égard. Pour nous, la sécurité reste, au même titre que la justice, une responsabilité régalienne de l'Etat, ce qui ne veut pas dire qu'elle ne soit pas présente dans nos préoccupations jour après jour, et les maires, et les conseils municipaux déploient beaucoup d'énergie pour apporter, au niveau de la prévention et de la sécurité, des moyens et des actions pour permettre, vis-à-vis de nos concitoyens, de répondre à ce qui est aussi et surtout pour eux une préoccupation quotidienne.*

*Et puis nous sommes heureux d'accueillir le ministre des libertés locales, c'est-à-dire au fond le garant d'une décentralisation libérée de toute tutelle, et qui permet à tous égards l'épanouissement des communes et l'absence de contraintes inutiles dans l'action des maires de France. Mais pour nous, et c'est un des termes qui apparaissait pratiquement dans tous les débats, libertés locales, cela signifie simplification, simplification, simplification.*

*Dans cet esprit, nous sommes heureux de vous accueillir. Nous sommes heureux de vous entendre, et de vous entendre à un moment crucial, c'est-à-dire à un moment où beaucoup de textes importants, sur tous ces plans, sont engagés devant le parlement. Et il est donc pour nous utile et intéressant de connaître l'esprit dans lequel ces débats sont engagés, l'esprit et la volonté avec lesquels le ministre de l'Intérieur est engagé dans cette rude tâche, et nous vous adressons, monsieur le ministre, par là même, nos vœux de bon courage et de réussite dans la mission difficile qui est la vôtre.*

**L'intervention de Monsieur Sarkozy**

Avec une telle présentation, vous l'avez compris, Daniel, avec beaucoup d'amitié, vous l'a expliqué, si ça ne va pas, c'est de ma faute. Puisque tu le prends comme ça, les services avaient préparé pour moi un discours où il y avait tout ce qu'il fallait pour que chacun comprenne le tout et le contraire de tout, je vais donc m'éloigner de ce discours et vous parler très franchement, comme on doit se parler, lorsque l'on est à un moment important de l'histoire de notre pays.

Daniel, je te remercie, j'ai effectivement des responsabilités lourdes. J'ai beaucoup apprécié les sourires quand tu as confirmé ce que je savais déjà, c'est que les maires, dans leur immense majorité, ne veulent pas porter pour eux-mêmes le fardeau du maintien de la sécurité ou du rétablissement de la

sécurité dans notre pays. Crois-moi, depuis six mois, je les comprends, et d'une certaine manière je vous approuve.

Je voudrais, si vous le permettez, vous dire, organiser mon propos autour de deux idées :

- parler de la décentralisation telle que le gouvernement la conçoit, tu m'as appelé à parler simplement, franchement, directement ; je vais le faire,
- et dans un deuxième temps, si vous en êtes d'accord, parler de la sécurité, mais là aussi en parler franchement, en appelant un chat un chat et en sortant des hypocrisies habituelles. Je sais ce que j'ai à faire, je sais ce que l'on attend de moi et je sais de qui je veux me faire comprendre, de ceux qui vivent l'insécurité, pas de ceux qui en parlent à tout bout de champ, avec de grandes idées, avec de grands principes, mais qui ne la vivent pas. Je viendrai très précisément sur ces questions.

D'abord la décentralisation. Pourquoi veut-on aller plus loin dans la décentralisation ? Pour une raison très simple : si vous acceptez de faire un tour d'Europe avec moi, vous verrez que de tous les grands pays d'Europe, le seul qui soit demeuré à ce point centralisé que tout remonte à Paris, que tout remonte dans les ministères, et que tout remonte dans un seul bureau des ministères, c'est la France.

Regardez l'Allemagne : qui peut dire que l'unité de l'Allemagne a été mise en cause alors que l'Allemagne a intégré 15 millions d'Allemands de l'Est avec une rapidité stupéfiante. C'est l'organisation décentralisée de l'Allemagne qui lui a donné la souplesse pour accueillir, excusez du peu, 15 millions d'Allemands nouveaux. De surcroît, 15 millions qui avaient vécu 50 années de marxisme, ce n'est pas rien à porter. Il est vrai que je ne suis pas spécialiste en la matière, mais d'après ce que j'ai lu et entendu, ce n'est pas sain.

Regardez les Espagnols : lorsque l'Espagne a intégré la Communauté européenne, nombreux parmi nous ont regardé l'Espagne avec un peu de condescendance. Or reconnaissons que depuis 10 ou 15 ans, l'Espagne est devenue un grand pays d'Europe. Son économie est une économie puissante. Dans le développement assez exceptionnel de l'Espagne, l'organisation décentralisée de l'Espagne a joué un très grand rôle.

Regardez le Royaume-Uni : dans le courant des années 70, on promettait la disparition, au Royaume-Uni. Rendez-vous compte, ces dernières années, ils ont donné un Parlement à l'Ecosse, un Parlement, et une Assemblée au pays de Galles. Je ne propose pas la même chose, naturellement. Qui aujourd'hui viendrait dire que le Royaume-Uni est au bord de l'implosion et que le Royaume-Uni ne tient pas sa place dans le concert des grandes nations ?

Et que dire de l'Italie, ce pays frère ? Chaque Français aime l'Italie, il l'aime parce qu'il l'aime, il faut regarder un peu ces Italiens qui n'ont pas un Etat à la française, est-ce que ça empêche l'Italie de tenir sa place dans le G8 et d'être une des grandes économies européennes ?

Et regardez la France. L'une des raisons qui fait que la réforme est si difficile en France, c'est que la réforme se confond avec le centralisme, tout remonte à Paris, tout remonte à un bureau. Pour créer un emploi d'infirmière dans un hôpital, il faut demander l'avis du directeur des hôpitaux, pour changer quelque chose dans un collège ou un lycée, il faut demander l'avis au ministère de l'Education nationale.

Tout est centralisé à l'extrême. Si nous voulons promouvoir une politique de réforme, moderniser notre pays, nous devons franchir une nouvelle étape dans la décentralisation, et la décentralisation n'est ni de droite, ni de gauche, ni du centre, elle a commencé avec les lois DEFFERRE qui étaient de bonnes lois. Il faut maintenant que nous passions une nouvelle étape de

la décentralisation pour libérer les projets, libérer les initiatives, et donner un coup de fouet à notre démocratie.

Quelles règles pour la décentralisation ? C'est là où les choses se compliquent, c'est que sur les principes, grosso modo tout le monde est d'accord, et quand on rentre dans le détail, c'est là où ça commence à devenir difficile. Pourquoi c'est difficile ? D'abord parce que je ne crois nullement au grand soir d'une collectivité territoriale, ces schémas technocratiques qui vous expliquent que le département est inutile, que la région c'est mieux, que les communes devraient disparaître. C'est une vision technocratique de la France, la France n'est pas une page blanche. Il n'y aura pas de nuit du 4 août. Je dirais malicieusement à André LAIGNEL que moi, les nuits du 4 août, je n'y tiens pas tellement, mais de surcroît s'agissant des collectivités territoriales, parce que les départements ont la légitimité historique, parce que les régions ont la légitimité économique, et parce que les communes et les intercommunalités sont profondément enracinées. On ne peut pas rayer d'un trait de plume un niveau, sous prétexte que ça serait plus simple.

J'ai bien retenu ton mot, Daniel : simplicité, simplicité, simplicité. Cela veut dire quoi ? Si la simplicité, c'est supprimer les départements, bon courage. D'autres en d'autres temps avaient dit : la simplicité, c'est supprimer les petites communes. Eux ne sont plus là, les communes sont toujours là. Méfions-nous de dire que la simplicité, c'est la règle pour tout. Les problèmes sont complexes, la France n'est pas une page blanche, la réalité de notre pays s'est construite au travers des siècles, et on ne peut pas partir avec une idée simple et l'appliquer quelle qu'elle soit, parce que simplicité et brutalité ça va souvent ensemble aussi. Je ne plaide pas, Daniel, pour la complexité, mais je voulais quand même faire réfléchir chacun sur cette réalité.

On va appliquer le principe de la subsidiarité. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire qu'à chaque niveau de compétence, il faut donner les compétences justement qui peuvent le mieux être exercées. Par quel chemin ? Et c'est là où nous introduisons, je me sens en totale harmonie avec ce que propose Jean-Pierre RAFFARIN, l'expérimentation.

Pourquoi l'expérimentation ? Est-ce qu'il y a à craindre l'expérimentation ? Est-ce qu'il faut la redouter, l'expérimentation ? Mais au contraire, l'expérimentation, c'est la chance formidable de reconnaître que les problèmes sont complexes, chacun ici le sait. La première caractéristique d'un maire, c'est d'être confronté à la complexité des problèmes et ça ne s'améliore pas. Face à des problèmes complexes, la solution ou les solutions ne sont pas évidentes, il faut tester les meilleures, il faut les expérimenter. Il y a peut-être plusieurs chemins pour aller au même endroit, et pourquoi de Paris privilégier un chemin au détriment des autres ?

Ce que nous proposons, c'est de dire : ici il y a peut-être une expérience qui peut être tentée, là il y en a peut-être une autre, tentons ces expériences, on va les évaluer et on choisira d'élargir cette expérience à tout le territoire national lorsqu'on saura laquelle est la meilleure. L'expérimentation, celle qui permet de tester des voies différenciées, c'est la seule voie du progrès dans un monde complexe comme le nôtre. Si ce n'est pas l'expérimentation, mes chers amis, alors c'est la décision nationale, imposée d'en haut, et partout il y a quelqu'un qui est en haut. Vu de La Châtre, Châteauroux c'est la capitale. Soit on fait l'expérimentation plus proche du terrain, soit on choisit la règle technocratique, un projet national pour une France alors qu'il y en a plusieurs parce que nos territoires sont différenciés. Quels sont les domaines d'expérimentation ? Les institutions. Où est-il écrit, où est-il écrit que toutes les régions de France doivent être organisées de la même façon et que l'égalité, c'est l'organisation identique ? Qu'y a-t-il de commun entre les 12 millions de la région parisienne et les 250 000 habitants de la plus petite région de France ? Et où est-il écrit que l'organisation institutionnelle doit être la même entre deux régions aussi différentes par le nombre et par le potentiel économique ?

Et si telle ou telle région voulait tenter l'expérience d'une organisation institutionnelle consensuelle et différenciée, en quoi cela mettrait-il en cause l'unité nationale ? C'est la rigidité des structures qui met en cause l'unité, et c'est la souplesse qui

renforce l'unité. Expérimentation également des compétences : telle région veut expérimenter la compétence du logement des étudiants. Tel département veut récupérer la compétence des routes nationales, pour qu'on arrête de parler des projets de routes nationales qui se font en 50 ans quand ça va vite et en 70 quand il y a un appel d'offres infructueux. Cela aussi, c'est de l'expérimentation.

Et si un département veut récupérer la compétence des routes nationales et qu'un autre ne la veut pas, en quoi met-on en cause l'égalité de la France, en autorisant celui qui veut tenter l'expérience et en n'obligeant pas celui qui ne veut pas tenter l'expérience ? C'est ça, l'expérimentation.

Enfin, expérimentation des finances, je vous demande un moment d'attention.

Tout le monde est d'accord sur la nécessaire réforme des finances locales. La deuxième étape, la définition des principes, on peut se mettre d'accord. Après, c'est fini, y compris sur l'actualisation des bases, il n'y a plus personne. Et je mets au défi quelqu'un de me dire qu'il y a une réforme de la fiscalité locale qui peut se faire sans provoquer des débats considérables et des divisions considérables. Donc l'expérimentation des financements, notamment par le recours à certains impôts de l'Etat, c'est la seule solution pour tester des hypothèses. Pas les tester dans un bureau, avec trois inspecteurs généraux et quatre énarques, mais les tester sur le terrain, pour voir comment ça réagit.

Je me souviens bien, ou plutôt je l'ai vu, quand on est passé de la patente à la taxe professionnelle. Au début, ils sont tous partis avec enthousiasme, à l'arrivée, ils étaient tous mécontents. Est-ce qu'il faut qu'on recommence la même chose ? Est-ce qu'il faut qu'on fasse aussi un schéma national, calculé par tous les inspecteurs des finances de la création, plaqué en un jour, sur tous les territoires de France, ou est-ce qu'il faut qu'on expérimente ? Je crois que l'expérimentation, c'est la seule façon d'éviter à notre pays et à nos territoires des problèmes, des épreuves, des malentendus et des incompréhensions.

Troisième mot magique, c'est le mot évaluation. C'est une véritable révolution culturelle. L'évaluation, qu'est-ce que ça veut dire ? Chaque ministre du Budget qui vient au Parlement, la seule question qui lui est posée, c'est la suivante : « combien d'amendements tu vas lâcher au Parlement ? » Et on s'étonne après ça que le Code des finances locales augmente, que le Code de l'urbanisme devienne exponentiel, et que tous les codes réunis fassent un ensemble auquel plus personne ne comprend rien. Pourquoi ? Parce qu'on ne fait qu'ajouter de nouvelles lois sans jamais en retrancher. Et pourquoi le fait-on ? Parce qu'on ne fait pas d'évaluation. On garde tout, on accumule tout, le problème c'est qu'on n'a pas de grenier, donc on est obligé de garder dans les pièces d'habitation, et on n'évalue jamais.

Notre proposition, c'est l'évaluation. C'est-à-dire que ce qu'on va expérimenter, on va voir si c'est efficace. Qui va voir si c'est efficace ? On va le voir au niveau national par le Parlement, mais on va le voir aussi au niveau territorial. Est-ce que vous-mêmes, dans vos régions, dans vos départements, dans vos intercommunalités, dans vos communes, est-ce que vous serez contents, satisfaits, du plus qu'aura amené une expérimentation des compétences ? C'est ça, l'évaluation. Et je veux d'ailleurs dire, arrivé à ce point, quelque chose qui me tient très à cœur, c'est que la performance n'est pas que l'apanage du privé. La performance, c'est aussi l'apanage de l'administration territoriale, de l'administration de nos collectivités territoriales et du secteur public. Il y en a assez de ne parler de performance et d'évaluation que dans le privé, alors que la performance, elle existe tout autant dans nos communes, dans nos départements et dans nos régions. Mais si on n'évalue pas la performance, comment voulez-vous qu'on la salue et que nos compatriotes la comprennent et la reconnaissent ?

J'ajoute, point très important de la motion lue par André, c'est la question du statut de nos collaborateurs. Et là aussi, la performance ça doit exister. Je veux dire avec beaucoup de force que la fonction publique territoriale n'est pas une fonction au rabais. La fonction publique nationale, ce n'est pas la fonction

noble, et les collaborateurs des maires des départements ou des régions, ce n'est pas des collaborateurs de seconde zone, et il faut permettre des passerelles beaucoup plus importantes entre l'un et l'autre. Je prendrais un exemple dans le ministère qui est le mien, je ne comprends pas pourquoi on veut absolument empêcher des policiers à la retraite, relativement jeunes, de prendre la direction de polices municipales, alors que les maires ont tant de mal à trouver des directeurs de leurs polices municipales. C'est absurde, utilisons les compétences dans leur ensemble au lieu d'empêcher les uns et les autres. J'ajoute que ça ferait beaucoup de bien à certains fonctionnaires d'Etat de très grande qualité d'aller faire un tour en administration territoriale, au service des collectivités territoriales, et que par ailleurs, et qu'à l'inverse, cela peut être un débouché très valorisant pour certains secrétaires généraux, directeurs généraux de service ou directeurs des services techniques, d'aller exercer leurs compétences dans des DDE, dans des sous-préfectures ou dans des préfectures. L'évaluation, la performance, la souplesse, permettent enfin à l'ensemble de nos collaborateurs d'exercer leurs compétences de façon différenciée.

Alors le problème de la décentralisation, c'est que personne n'a confiance en personne. Et c'est vrai, parce que tant de fois, la décentralisation, ça a été de nouvelles compétences, de nouvelles charges et pas les recettes. Et de ce point de vue, vous auriez pu, mon cher André, mettre un mot sur la DAPA [phon.] dans la motion du Congrès. Même si ce sont les communes, il est parfois des élus municipaux qui sont aussi des élus départementaux. Ça veut dire quoi ? Cela veut dire que trop souvent, on crée la frilosité en ayant transféré des responsabilités sans les ressources.

Qu'est-ce qu'on fait dans la réforme constitutionnelle ? Ce n'est pas un petit changement, on met une garantie, tenez-vous bien, ça n'a jamais existé dans l'histoire de la République : un gouvernement, demain, quel qu'il soit, lorsqu'il transfèrera des compétences, par exemple le RMI, à une collectivité territoriale, sera obligé de transférer en même temps les recettes qui vont avec et le juge constitutionnel, ce n'est pas rien, pourra déclarer inconstitutionnelle la loi de transfert qui ne prévoira pas les ressources afférentes à l'exercice de ces responsabilités. Si ce n'est pas une révolution culturelle, cela, qu'est-ce qu'une révolution culturelle ?

J'ajoute, cher Daniel, que je ne vois pas quel juge plus important dans la hiérarchie des institutions que le juge constitutionnel peut être appelé à la rescousse.

Je ne dis pas que tout ce qu'on prépare est bien, je ne dis pas que tout est simple, je ne dis pas que tout mérite d'être applaudi, mais au moins sur ce sujet, qui est un sujet de colloque et de débat depuis des années, reconnaissons qu'en inscrivant dans la Constitution l'obligation de l'équité dans le transfert des charges et des recettes, c'est un pas majeur pour l'exercice des libertés des communes.

J'ajoute d'ailleurs de ce point de vue que je ne suis pas de ceux qui pensent que les seules recettes nobles pour les collectivités sont les recettes fiscales. Je ne suis pas de ceux qui pensent ça parce que ce serait une grave erreur. D'abord le potentiel fiscal des communes est si différencié qu'on ne peut pas faire reposer les recettes des collectivités territoriales sur le seul potentiel fiscal. En Allemagne, les recettes des Länder, ce sont toutes entières des recettes des dotations d'Etat, et je n'ai pas vu que les Länder ne soient pas parfaitement indépendants de l'Etat allemand. J'ajoute qu'il est très important de donner à nos communes, nos départements et nos régions, des recettes dynamiques, c'est-à-dire des recettes qui sont indexées non pas simplement sur l'inflation mais sur la croissance, pour que les communes, les départements et les régions qui participent à la croissance de notre pays puissent en profiter.

Et tel département qui aura les compétences en matière de routes nationales, pourquoi ne pas réfléchir à lui donner aussi une partie des recettes de TIPP, qui a l'immense avantage d'être une recette indexée sur la croissance, et qu'on peut par ailleurs

territorialiser ? C'est un exemple, il y en a bien d'autres, et c'est ainsi qu'on pourra promouvoir la réforme de la fiscalité locale.

Le mot péréquation, c'est un mot très important, nous l'avons inscrit dans la Constitution, c'est-à-dire que nous nous donnons une nouvelle obligation constitutionnelle. Personne ne doit être laissé de côté. La péréquation, elle doit se jouer au niveau national, les régions riches, entre guillemets, doivent aider les régions pauvres. Mais la péréquation, permettez-moi de le dire, elle ne peut pas jouer qu'au niveau national, elle doit aussi jouer au niveau régional. La péréquation est une obligation pour chacun d'entre nous, non pas simplement pour l'Etat d'un côté, elle l'est également dans une région qui comprend des territoires plus ou moins abandonnés ou plus ou moins en difficulté.

On veut ainsi moderniser l'organisation de notre pays. Alors, le problème, la difficulté c'est que faire la décentralisation sans en même temps profondément réformer l'Etat n'aurait aucun sens. Vous donner plus de compétences, plus de moyens, plus de garanties, et en même temps ne pas moderniser l'Etat, le faire évoluer, c'est vous priver de l'interlocuteur dont vous avez besoin, ne serait-ce que parce qu'il faut bien qu'il y ait une autorité à un moment qui arbitre lorsqu'il y a des désaccords. Et la décentralisation, ce n'est pas la fin de l'Etat. Au contraire, la décentralisation, c'est un Etat moderne qui peut jouer son rôle d'impulseur et d'arbitre, qui se préoccupe de ce qu'il doit faire et qui ne s'embarrasse pas de ce qu'il n'a pas à faire et, ne le faisant pas, donne de lui l'image de l'impuissance que ne veulent plus voir nos compatriotes.

Cela veut dire quoi ? Cela veut dire par exemple arbitrer entre les pouvoirs des préfets de région et les pouvoirs des préfets de département. Cela veut dire que le préfet doit être interlocuteur, et un interlocuteur unique qui s'assure aussi de l'unité de l'Etat pour que vous n'ayez pas, vous les maires, à vous heurter à certaines incohérences de l'Etat, l'Etat territorial qui par ailleurs, n'a pas toujours su arbitrer ses propres différences entre ses différentes administrations. Cela veut dire aussi donner aux préfets la possibilité de fongibilité dans l'utilisation des crédits des préfectures. Quand, dans un domaine, des crédits ne sont pas consommés, il faut que le préfet ait la liberté de pouvoir les consommer sur un autre domaine, et qu'on arrête de présenter à la nation des budgets virtuels qui sont toujours insuffisants, mais qui à l'arrivée ne sont pas tous consommés. Le préfet doit prendre aussi ses responsabilités. J'ai fixé au préfet des objectifs difficiles, mais cela ne sert à rien de fixer des objectifs si vous ne donnez pas la liberté d'action au préfet qui représente l'Etat.

Il doit avoir la liberté de s'organiser, la liberté de manager ses collaborateurs et d'utiliser ses crédits dans le cadre de la réforme de l'ordonnance de 1959 qui a profondément modifié, Jacques PINSART [phon.] le sait parfaitement bien, la procédure budgétaire au Parlement. Et puis ensuite, il va falloir qu'on simplifie. Loi VOYNET, loi CHEVENEMENT, loi GAYSSOT, plus personne n'y comprend rien. Communauté de pays, pays, communauté de communes, SCOT, toutes ces organisations, nous allons y mettre un peu d'ordre dans le début de l'année 2003. Cela ne veut pas dire faire table rase de tout ce qui a été fait dans le passé, certaines choses sont très utiles, doivent être conservées, mais il faut maintenant mettre un peu de clarté dans des textes qui se sont additionnés avec des ministres qui visiblement, ne se sont pas toujours parlé. Il n'y a aucune raison que ce soit les maires, sur le terrain, qui payent le prix d'une incohérence qui n'a pas été tranchée au niveau national.

Oui, mesdames et messieurs, quand j'entends dire que la décentralisation remettrait en cause l'égalité, je ne peux pas accepter ce raisonnement, parce que cela voudrait dire que l'égalité existe. Qui pourrait le dire aujourd'hui ? Le statu quo, c'est la pire des solutions. Et l'expérimentation, on ne doit pas la craindre. Nous allons cheminer de manière différenciée vers l'unité. Le Premier ministre croit beaucoup à ce projet et je crois qu'il a parfaitement raison. Nous sommes arrivés à un moment où on va un peu moins parler de décentralisation et on va davantage la mettre en œuvre.

Et vous n'avez rien à craindre en terme de complexité, cela ne peut pas être pire qu'aujourd'hui, on ne peut pas être plus mauvais, cela ne peut pas être plus difficile. Et quant à la situation de vos finances, et notamment aux maires en ruralité, là aussi ne soyez pas trop inquiets parce que vous allez finir par faire croire à Bercy que vous avez une cassette de planquée quelque part. Parce que celui qui n'a déjà plus rien, il n'y a vraiment pas de raison qu'il s'inquiète. Et si nous n'étions pas si conscients de la complexité, de la gravité et de l'espèce d'embolie dans lesquelles notre pays est engagé, qui a besoin de souplesse et de dynamisme, alors si nous n'étions pas convaincus de cela, nous ne ferions pas ce projet qui est très exigeant. J'aurai l'occasion au début de l'année 2003 de défendre la loi organique, qui précisera la loi constitutionnelle et qui donnera, je l'espère, satisfaction à l'AMF.

Je ne veux pas abuser de votre patience, mais je voudrais vous dire quelques mots de la sécurité et de sujets difficiles. La gravité de la situation, je n'ai pas besoin d'y insister, mais je veux vous dire juste une chose. La situation est parfaitement inacceptable dans la péri urbanité et dans la ruralité où depuis cinq ans, chaque mois, la délinquance dans nos campagnes augmente de façon exponentielle. J'affirme que les habitants de nos campagnes doivent avoir le même droit à la sécurité que les habitants de nos villes. Et qu'on ne me dise pas que la situation actuelle est bonne, parce que la situation actuelle, elle oscille entre le mauvais et le très mauvais. J'en veux une preuve, cher André LAIGNEL, je sais que c'est un sujet qui vous intéresse, il se trouve qu'il m'intéresse aussi, c'est que depuis cinq ans, j'ai regardé les chiffres, sans interruption, malgré le dévouement exceptionnel de nos gendarmes, chaque mois, la délinquance en ruralité et en péri urbanité a augmenté.

Si l'organisation était donc la bonne, j'aimerais qu'on m'explique pourquoi, avec une bonne organisation, on a de si mauvais chiffres. J'ajoute, et pas par coquetterie pour en féliciter les gendarmes, que le mois d'octobre, c'est la première fois depuis cinq ans que les chiffres de la délinquance ont baissé, de peu c'est vrai, mais ont baissé en ruralité. Si, il y avait un autre mois, c'était décembre 2001. Pourquoi je ne le retiens pas ? Parce qu'en décembre 2001, les gendarmes étaient dans la rue, et donc ils ne prenaient pas les plaintes dans les gendarmeries, donc je ne vais pas retenir ces chiffres. Ce serait inélégant et peu objectif.

Donc mon objectif est de vous garantir la même sécurité, ville et campagne. Je ne vais pas entrer dans le détail des sujets sur les villes, beaucoup en ont parlé et je ne veux pas abuser de votre patience. Je veux dire un mot de la question des redéploiements, et je veux la regarder bien en face, parce que c'est un sujet très difficile, qui suscite l'inquiétude des maires et ce sujet, il faut en parler sérieusement, concrètement, pratiquement, franchement.

La carte des zones police et gendarmerie, mes chers amis, remonte à 1941, Vichy. Je n'ai jamais vu qu'on se batte à ce point pour le gouvernement Vichy, 62 ans sans rien toucher. Qui ici pourrait me dire, que depuis 62 ans, la carte de la délinquance n'a pas évolué, qu'elle doit rester figée dans le marbre ? D'ailleurs tout le monde, à gauche ou à droite, est d'accord, et pourtant cela n'a jamais marché. Pourquoi ça n'a jamais marché ? Il n'y a personne qui viendra vous dire : oui, la carte de répartition police-gendarmerie, c'est impeccable. Et pourtant, les ministres les plus avisés ont contourné le problème sans y toucher, les ministres les moins avisés mais les plus courageux ont attaqué le problème puis l'ont abandonné.

Qu'est-ce qui va changer dans la réforme que je propose, et que je n'abandonnerai pas parce que c'est ma responsabilité d'avoir des résultats ? Qu'est-ce qui a changé ? D'abord je me suis opposé de toutes mes forces à ce que, dans mon administration, une nouvelle fois on nous colle un schéma national. Parce que les schémas nationaux, c'est la certitude de se tromper, et je vais en donner un exemple. Dans mon esprit, une ville de 10 000 habitants, ça ne vaut pas une ville de 10 000 habitants. Autrement dit, c'est absurde de dire que pour 10 000 habitants, il faut tant de policiers ou tant de gendarmes, parce que les villes de 10 000 habitants peuvent être très différentes malgré le même nombre d'habitants.

Une ville peut être, avec 10 000 habitants, la capitale d'un territoire, être celle qui a une piscine, un conservatoire, le seul cinéma du pays, du territoire concerné. Elle a besoin de plus d'effectifs qu'une autre qui, se trouvant en bordure immédiate d'une grande ville, n'a pas les mêmes besoins en effectifs. Le schéma national, cela ne veut rien dire. J'étais l'autre jour dans les Alpes-Maritimes, partie montagneuse, et on m'avait fait un papier en disant : il faut fermer la brigade qui se trouve en montagne, il y a quatre gendarmes. Je vais les voir et effectivement, ils ne me donnent pas l'impression... Enfin. Remarquez, ils étaient bons vivants et plutôt sympathiques, mais bon. Et puis on part et on se rend à l'autre brigade, il y avait donc deux brigades dans un canton. Schéma national : une brigade par canton. Et je m'aperçois qu'on met 45 minutes pour aller d'une brigade à l'autre. Je vous l'affirme, quand on met 45 minutes pour aller d'une brigade à l'autre, il faut garder la deuxième brigade, parce qu'un pays qui se trouve en montagne ou en moyenne montagne, c'est un pays qui ne doit pas être traité comme lorsqu'on est dans la vallée et que les transports sont beaucoup plus aisés.

Donc pas de schéma national. Les préfets me font des propositions, je ne suis pas engagé par ces propositions, je les étudie une par une et on fait du cousu main.

Deuxième différence avec la réforme, cher André LAIGNEL, de 1998. Moi j'ai compris pourquoi cela n'avait pas marché en 1998, pourtant le ministre il était intelligent, CHEVENEMENT, ce n'est pas n'importe qui. Et pourtant cela n'a pas marché, parce que si vous voulez, je ne sais pas si c'est aimable pour CHEVENEMENT ou pour moi, parce qu'en 1998 on a expliqué aux maires qu'on allait remplacer dans la ruralité 3 000 policiers par 1 200 gendarmes. Evidemment cela n'a pas marché, parce qu'il n'y a pas un maire, et ils ont raison, qui peut croire qu'on peut remplacer trois policiers par un gendarme et qu'au résultat, ça sera le même résultat ? Les maires ont parfaitement compris qu'on voulait, avec cette réforme, masquer une réduction des effectifs et donc ils l'ont refusée. Et je suis persuadé que les maires, ce qui compte pour eux ce n'est pas que ce soit des policiers ou des gendarmes, c'est que le niveau de sécurité dans leur commune s'améliore. S'il s'améliore avec les policiers, ils prennent les policiers, s'il s'améliore avec les gendarmes, ils prendront les gendarmes, mais pas dans le cadre d'une réduction d'effectifs.

J'ai été avant-hier à Romilly et à Troyes, département de l'Aube : extraordinaire. Troyes, qui est une ville moyenne, les deux tiers étaient en zone police, un tiers en zone gendarmerie. Et le tiers qui était en zone gendarmerie, excusez du peu, c'est la cité universitaire, c'est la zone industrielle et c'est la piscine. Mais en même temps, Romilly était en zone police, et entre Troyes et Romilly, c'était de nouveau la zone gendarmerie. Ce qui fait que quand les gendarmes avaient une enquête et qu'il y avait des ramifications sur la cité universitaire, ils s'arrêtaient, ils appelaient la police pour savoir comment on faisait. Donc on discutait longuement pour savoir qui s'occupait de quoi, une fois sur deux on n'était pas d'accord, donc on faisait beaucoup de papiers et on demandait l'arbitrage. Et l'arbitrage cela mettait du temps à venir, et pendant le même temps, les conditions de la sécurité s'affaissaient un peu plus. J'ai donc décidé que Troyes serait toute entière en zone police, Romilly, 15 000 habitants, gendarmerie. Il y avait à Romilly 38 policiers, il y aura à partir de demain 39 gendarmes. Le maire de Romilly, parti radical de gauche, m'a indiqué : « à partir du moment où vous faites comme ça, je l'accepte ».

Autre problème, est-ce que ma gendarmerie sera ouverte de jour comme de nuit ? Parce que naturellement, si c'est pour expliquer à un maire que le commissariat qui est ouvert 24 heures sur 24 sera remplacé par une gendarmerie qui ferme à 18h00, le maire, qu'est-ce que vous voulez, il regarde le ministre en disant : « toi, tu seras parti depuis longtemps quand moi je serai toujours maire ». Et il n'a pas tort d'ailleurs. La stabilité du métier de ministre, surtout de ministre de l'Intérieur... j'ai pris des engagements que la gendarmerie serait ouverte 24 heures sur 24 sans qu'il y ait recours au centre départemental opérationnel parce que les gens quand ils téléphonent à la gendarmerie, ils

veulent téléphoner à la gendarmerie, et à la gendarmerie de leur commune ou de leur canton.

Un dernier mot sur les personnels, et notamment sur les syndicats. Je vois les 38 policiers de Romilly et il y en a un qui me dit : « il faut créer une cellule de soutien psychologique ». Je lui dis : « je ne suis pas contre, mais pourquoi ? » Pour les collègues qui vont aller à Provins, Provins-Romilly, 39 kilomètres. L'un d'entre eux était depuis 30 ans au commissariat de Romilly. Je lui ai répondu : « ça fait au moins 25 ans de trop ». Parce que permettez-moi de vous dire, quand on reste 30 ans dans son petit commissariat ou dans sa petite gendarmerie, permettez-moi de vous dire qu'on peut se poser des questions sur la mobilisation et le renouvellement du métier qu'on a choisi. Il y a des obligations aussi lorsqu'on est militaire ou lorsqu'on est fonctionnaire, et je ne peux pas définir la répartition des forces de police et de gendarmerie uniquement en fonction des desiderata des uns et des autres. Mais ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas de problème. On prendra en charge les démanagements, on trouvera des solutions pour les uns et les autres. Par exemple, il y en a qui étaient à Romilly, il y en a deux qui ont demandé à aller à Arcachon. Il n'y a pas besoin de soutien psychologique pour passer de Romilly à Arcachon, sans dire du mal de Romilly.

J'annoncerai donc, cher André LAIGNEL, une dizaine de projets d'ici à la fin du mois, une trentaine d'ici à la fin de l'année, je suis d'ailleurs à votre disposition, ça vous évitera de dépenser des sous pour organiser des manifestations, pour venir chez vous me pencher sur le problème de la ville d'Issoudun, avec tout le consensus qu'il faut dans le cadre de l'Association des maires, et nous traiterons les problèmes un par un. Je ne veux pas, après soixante deux ans d'immobilisme, qu'on règle une réforme aussi difficile en trois mois. Que ça prenne deux ans ou que ça prenne trois ans, cela n'a pas d'importance, mais ce qu'il faut, c'est qu'on se dote d'un schéma cohérent pour avoir des résultats.

Je voudrais dire une deuxième chose sur les polices municipales et sur l'information des maires. J'ai été très choqué, pendant tant d'années d'élu local, de découvrir en lisant le journal les faits de criminalité qui se déroulent dans la commune dont j'étais le maire alors même qu'étant l'élu de la population, j'ai au moins autant de légitimité à avoir l'information que le journaliste, le localier du journal local ou du journal national. J'ai donc prévu dans la loi que ce soit une obligation pour les commandants de gendarmerie et les commissaires de police d'informer les maires en temps réel des faits de criminalité dans leur ville, des statistiques, mais mieux que ça, mes chers amis, des effectifs que l'Etat mettra à votre disposition, pour que vous sachiez très exactement en début d'année et en fin d'année combien de militaires dans la gendarmerie, combien de fonctionnaires dans le commissariat de police. Nous avons un devoir de transparence, et nous n'avons pas à cacher aux élus que vous êtes la réalité des moyens mis à votre disposition par l'Etat.

J'ajoute que nous allons renforcer les pouvoirs de la police municipale, notamment pour les infractions routières. Pourquoi les policiers municipaux n'ont-ils pas accès aux fichiers des voitures volées, et pourquoi, quand un policier municipal décide de mettre en fourrière un véhicule, doit-il requérir la présence humiliante d'un fonctionnaire de la police nationale alors que dans les compétences des maires, il y a les infractions au stationnement ? Il était temps, me semble-t-il, de mettre fin à cette humiliation à l'endroit de certaines polices municipales, qu'on est bien content de trouver parce qu'elles rendent grand service pour surveiller la sortie des écoles, pour aider sur le stationnement, ou pour toute cette police de proximité dont nous avons besoin.

Je voudrais terminer sur les sujets les plus difficiles, les nouvelles incriminations que j'ai prévues, dans la loi que j'ai défendue au Sénat et que je défendrai bientôt à l'Assemblée nationale. J'en ai entendu de toutes les couleurs, mais ne vous trompez pas sur moi, je ne reculerai pas d'un centimètre. Et je n'ai pas peur de dire que quand les gens du voyage viennent dans vos communes, qu'ils respectent les règlements et la loi, ils doivent être accueillis parce que les gens du voyage c'est un

espace de liberté qui ne doit souffrir aucun amalgame qui serait particulièrement odieux. Les gens du voyage sont, dans leur immense majorité, des hommes et des femmes parfaitement honnêtes, qui veulent vivre de façon ancestrale mais en parfaite harmonie avec des populations sédentaires. Mais ça ne m'empêche pas de dire qu'il existe aussi des gens du voyage qui ne respectent pas nos règles et qui doivent être sanctionnés bien qu'il s'agisse de gens du voyage, et je n'ai pas l'intention de laisser les maires seuls face à des situations inextricables où, pendant des semaines, ils sont obligés de tolérer sur le territoire de leur commune, l'intolérable. C'est bien cela la réalité que vous vivez tous les jours, et les maires ne sont pas équipés pour faire face à de telles situations.

A quoi ça sert, Daniel, de me dire dans la motion de l'AMF : « les maires ne veulent pas les responsabilités de la sécurité de la police ou de la gendarmerie », et les laisser seuls avec 80 caravanes en violation du droit de propriété privée ou communale, avec comme seule perspective de prendre un avocat - pour certaines communes, c'est cher - ou de faire une procédure de référé qui aboutit plusieurs semaines après, et quand la procédure a abouti, ça fait bien longtemps que le campement est parti.

Voilà la réalité d'aujourd'hui, est-ce que je l'invente ? Et d'ailleurs, cher André LAIGNEL, dans cette réalité, je suis saisi par autant de maires de gauche que de maires de droite, car quels que soient vos engagements politiques, vous êtes parfaitement égaux face aux exigences de vos compatriotes qui ne comprennent pas qu'eux doivent respecter le code de la route, mais que dans leur petit village ou dans leur petite commune, on peut se comporter n'importe comment en toute impunité et partir avant que ne passe la loi. C'est cela auquel il convenait de mettre un terme. Alors on me dit : parler comme cela, c'est prendre le risque de l'amalgame. Outre que cet argument est odieux à l'égard des maires - à mon égard cela n'a pas d'importance - il est stupide, cet argument. Car qu'est-ce qui crée le risque de l'amalgame et de l'incompréhension ? Et pourquoi tant de maires hésitent à faire les terrains de l'aménagement de la loi BESSON ? C'est justement parce qu'ils se disent : comme l'Etat est impuissant et qu'il ne fait rien, on ne veut pas payer les pots cassés.

Et voilà qu'ainsi, par immobilisme, par incompétence et par inefficacité, on conduit une partie de la population contre l'autre et on fait prendre aux gens du voyage le risque d'un amalgame qu'ils ne méritent pas ; voilà la situation que nous avons trouvée et à laquelle je suis confronté.

C'est l'action qui permettra d'éviter les amalgames, et je dis d'ailleurs aux maires des communes que tous ceux parmi vous qui voudront utiliser la procédure pénale que j'ai prévue, ne pourront l'utiliser que dans la mesure où les schémas départementaux type loi BESSON auront été acceptés. C'est un schéma gagnant / gagnant. Les gens du voyage auront des terrains viabilisés où ils pourront s'installer, mais ils devront respecter la loi.

Le sujet a de la même façon porté sur la prostitution. Si j'avais été prudent, j'aurais fait comme les autres, j'en aurais parlé et surtout je n'aurais rien fait. C'est comme pour Sangatte. Les colloques sur les droits de l'homme, on peut y participer, mais fermer les yeux pendant quatre ans sur un hangar sous lequel vont atterrir des dizaines de milliers de malheureux, ce n'est pas ma conception des droits de l'homme. Pareil pour la prostitution, qu'est-ce qui se passe avec la prostitution ?

La prostitution a toujours existé, et mon but c'est de rétablir un ordre public, et ne pas établir un ordre moral, bien évidemment. Et bien évidemment que les prostituées sont des victimes, car la prostitution ce n'est pas un métier comme les autres, ce n'est d'ailleurs pas du tout un métier. C'est une exploitation, c'est un esclavagisme, et les esclavagistes des temps modernes qui viennent utiliser de malheureuses victimes.

Mais depuis 10 ans, nous voyons proliférer une prostitution étrangère : une filière africaine, une filière de l'Est, une filière d'Amérique du Sud. Et dans tout un tas de villes, les maires, de toutes tendances, le maire socialiste de Mulhouse, le maire socialiste de Montpellier, le maire socialiste de Lyon et tous les autres maires qui ne sont pas socialistes mais qui ont quand

même des choses à dire, et qui se tournent vers moi en disant : les habitants de nos communes n'en peuvent plus. Parce que rentrer chez soi le soir venu, entre deux haies de prostituées, avec tout ce qui va avec, qui ici peut me dire que c'est acceptable ? Et qui ici peut me dire que c'est la responsabilité du maire ? Le maire, qu'est-ce qu'il peut faire ? Il prend un arrêté ; qu'est-ce qu'il dit cet arrêté ? Les prostituées sont interdites entre le numéro 1 et le numéro 18 ? Elles se mettent au numéro 19. Et au numéro 19 il y a des habitants, et au nom de quoi, moi le ministre de l'Intérieur, je ne devrais pas me préoccuper de ces habitants ? Je devrais les considérer comme quantité négligeable, je devrais oublier qu'eux aussi ont des droits ? Est-ce que ceux de nos compatriotes qui ont les métiers les moins valorisants, qui habitent dans les quartiers les moins agréables, dans les appartements les moins confortables, qui ont les durées de transport les plus longues, est-ce que nos compatriotes qui vivent dans ces conditions doivent en plus avoir peur et supporter ce que tous les autres ne veulent pas, dans les quartiers résidentiels ? Est-ce que vous croyez que c'est comme cela qu'on redonne du crédit à la parole publique et qu'on redonne confiance dans l'action publique ?

Ces gens-là aussi ont le droit de vivre tranquillement, et leurs enfants aussi, à ces gens-là, ont le droit de rentrer à leur domicile sans être importunés devant un spectacle que personne ne peut accepter.

Pourquoi ai-je décidé de faire du racolage passif un délit ? D'abord, savez-vous que le racolage actif, c'était un délit ? Ce n'est pas moi qui l'ai inventé, tous les gouvernements l'ont accepté. Simplement qui sait faire la différence entre racolage actif, qui est un délit, et racolage passif, qui n'était rien du tout ? J'ai donc décidé que les deux seraient un délit. Pourquoi ? Parce que toutes ces malheureuses étrangères amenées ici par des filières, elles sont soumises à l'esclavagisme, pourquoi ? Parce qu'elles sont sous notre toit.

Qui peut me dire qu'il est cohérent d'affirmer que la prostitution c'est de l'esclavagisme, et d'en tirer la conséquence que la prostituée sur le trottoir, il faut fermer les yeux ? Soit la prostitution, c'est de l'esclavagisme, et dans ce cas-là il ne faut pas laisser nos trottoirs à des prostituées, soit on laisse nos trottoirs avec des prostituées, et dans ce cas-là on ne dit pas que la prostitution c'est de l'esclavagisme. Et mon, objectif, c'est que ces malheureuses prostituées étrangères, nous puissions ainsi les sortir de leur réseau en les ramenant chez elles. Parce que la prostituée bulgare, elle risque beaucoup plus sur le trottoir à Paris où elle est dans les mains des réseaux, où elle ne parle pas un mot de français, où elle ne connaît personne, où elle n'a pas un centime, que de la ramener dans sa famille, et même avec une plate-forme ONG, à Sofia ou à Bucarest. Parce que sortir ces filles des réseaux qui les emprisonnent, c'est les ramener chez elles, où elles ont des connaissances, où elles parlent la langue, où elles ont des racines, et où elles connaissent du monde, et pas les laisser dans des mafias sordides qui les ont fait venir, non pas en leur disant : « tu verras, tu auras beaucoup de chance, tu seras prostituée Porte de Saint-Ouen », mais : « Viens, tu feras des photos de mannequinat ».

Et la façon que j'ai de les aider, c'est de permettre à la police de les sortir des réseaux, pour les ramener chez elles, parce que

leur avenir est chez elles, dans leur pays, et non pas avoir une activité sordide dans des quartiers sordides de nos villes, où on abandonne un certain nombre de nos compatriotes les plus modestes qui y vivent.

Je ne prétends pas qu'avec cela on va résoudre toute la question de la prostitution, loin de là, je prétends simplement que l'action c'est mieux, une fois de plus, que l'immobilisme. Et qu'est-ce qui était proposé ? Qu'on laisse les choses immobiles ? A Nice, des prostituées venues de Russie, il y en a de plus en plus chaque année. A Mulhouse, Jean-Marie BOCKEL, chez qui j'étais il y a quelques jours, m'a dit : « c'est intolérable, on ne peut plus s'en sortir, on ne peut plus faire face ». Quant au périphérique de Paris, vous avez très bien vu ce qu'il en est. Il fallait agir. Je ne dis pas que c'est parfait, je ne dis pas que ça va tout régler, je dis au moins que ça contribue à soulager la douleur de ces malheureuses qui sont dans les mains des proxénètes. Bien sûr qu'on va attaquer les proxénètes, c'est ce qu'on fait tous les jours. Mais la meilleure façon d'attaquer les proxénètes, indépendamment de l'action internationale que nous menons, c'est de les empêcher d'exposer sur le trottoir ces malheureuses.

Alors, la question des attroupements dans les immeubles. Ça aussi, c'est un problème. Est-ce qu'on doit accepter, comme je l'ai vu il y a quelques semaines dans le 18e arrondissement, un monsieur qui me dit : « est-ce que vous croyez, Monsieur SARKOZY, que c'est amusant de rentrer dans son immeuble tous les soirs en baissant la tête ? ». Je dis : « pourquoi, Monsieur ? »

Parce que chaque fois qu'il doit rentrer dans son immeuble, il y a dans le hall de l'immeuble un attroupement de gens qui ne savent pas ce que c'est que le travail et qui humilient, qui gênent, qui empêchent de dormir et de se reposer ceux qui dans l'immeuble se lèvent tôt le matin, qui ne demandent rien à l'Etat, et qui ont aussi le droit de vivre la tête haute, dignement, sans que des voyous viennent les importuner dans leur vie quotidienne. Là encore, est-ce qu'on doit l'accepter ?

Et pareil pour l'exploitation de la mendicité. Il ne s'agit pas d'en vouloir aux braves mendiants à la sortie de nos églises, ou devant la boulangerie, le dimanche, quand il y a la queue et que tout le monde va chercher son pain. Il s'agit simplement de mettre un terme aux réseaux mafieux qui font venir sur notre territoire des mineurs roumains, des handicapés, à ceux qui avec des chiens, à ceux qui en bandes, dans vos voies piétonnes, rendent la vie impossible à ceux de nos concitoyens qui se tournent vers l'Etat et qui lui disent : « pourquoi laissez-vous faire l'inacceptable ? »

En résumé, j'en terminerai par là, mes chers amis, les choses sont assez simples. Notre pays, à force d'avoir voulu expliquer l'inexplicable, a accepté d'excuser l'inexcusable. Je suis là pour essayer de rétablir la tranquillité publique ; croyez-moi, c'est ce que je ferai.